

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 973**26 juin 2002****SOMMAIRE**

A.E.T., Applications Electrotechniques, S.à r.l., Luxembourg	46700	Fibavco S.A.H., Luxembourg	46660
Aroc S.A.H.	46670	Financière Dilmun S.A., Luxembourg	46670
Asterlux Holding S.A., Luxembourg	46673	FJO Holding S.A.	46701
Barclays Euro Funds Sicav, Luxembourg	46699	Fridge Finance Company S.A., Luxembourg	46673
Barclays Euro Funds Sicav, Luxembourg	46699	Heimdal S.A., Luxembourg	46661
Barclays International Funds Sicav, Luxembourg ..	46672	Heimdal S.A., Luxembourg	46661
Barclays International Funds Sicav, Luxembourg ..	46672	Heimdal S.A., Luxembourg	46662
Berg-Tech S.A., Luxembourg	46694	Heimdal S.A., Luxembourg	46662
Berg-Tech S.A., Luxembourg	46696	Hephaestus Holding S.A., Luxembourg	46660
Beryte Holding S.A., Luxembourg	46663	(La) Hetraie Investissement S.A.	46701
Boobsy Corp S.A.	46667	Ideas Investment Holding S.A., Luxembourg	46664
Bristol Development S.A.	46670	Jukem S.A., Larochette	46683
BSJ Properties S.A., Luxembourg	46678	Kipling International S.A., Luxembourg	46672
Calar Reinsurance S.A., Luxembourg	46671	Lanimullion S.A., Luxembourg	46659
Calar Reinsurance S.A., Luxembourg	46671	Leonardo's S.A., Luxembourg	46701
Camelius S.A., Luxembourg	46704	Leonardo's S.A., Luxembourg	46701
Camelius S.A., Luxembourg	46704	Leonardo's S.A., Luxembourg	46701
Camelius S.A., Luxembourg	46704	Leonardo's S.A., Luxembourg	46702
Cebarre Holding S.A., Luxembourg	46665	Leonardo's S.A., Luxembourg	46702
Chemiplast Holding S.A., Luxembourg	46665	Loire Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	46668
Cofirst S.A., Luxembourg	46670	Luxigest S.A., Luxembourg	46658
Cometal Trade Services S.A., Luxembourg	46696	Luxigest S.A., Luxembourg	46658
Cometal Trade Services S.A., Luxembourg	46697	Luxigest S.A., Luxembourg	46658
Contact-Lux S.A., Luxembourg	46697	Mao Holdings S.A.	46659
Contact-Lux S.A., Luxembourg	46697	Maestral Investissements S.A.	46703
Contact-Lux S.A., Luxembourg	46697	Major Finances et Participations S.A.	46668
Cosmos Holding S.A., Luxembourg	46664	Naftofina Holding S.A.	46703
Danone Ré S.A., Luxembourg	46669	Net 1 Holdings, S.à r.l., Luxembourg	46665
Danone Ré S.A., Luxembourg	46669	New Image, S.à r.l., Keispelt	46676
Day Sports Management and Events S.A.H.	46700	Noufon S.A., Luxembourg	46663
Desan Holding S.A.	46702	Obelux Holding S.A., Luxembourg	46669
Ecila Holding S.A., Luxembourg	46692	Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46680
Elilux S.A., Luxembourg	46671	Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46682
Elilux S.A., Luxembourg	46671	Odyssey Group S.A., Luxembourg	46693
Esplanade S.A., Luxembourg	46666	Odyssey Group S.A., Luxembourg	46694
Euro Publications, S.à r.l., Luxembourg	46700	One-Step Finance S.A.	46703
Exagribeau S.C., Bertrange	46688	Participations Financières Européennes S.A., Lu-	
Exagribeau S.C., Bertrange	46692	xembourg	46686
Fibavco S.A.H., Luxembourg	46660	Peyton Finance Holding S.A., Luxembourg	46682

Plastmat International S.A., Luxembourg	46661	Tec Inter, S.à r.l., Dudelange	46677
Plastmat International S.A., Luxembourg	46666	Temple Audit S.C., Luxembourg	46675
Prime Holding S.A.	46703	Thekem S.A., Larochette	46687
Prospect Holding S.A., Luxembourg	46664	Thiel EuroLogistics Services, S.à r.l., Munsbach. . .	46684
Rayfloor S.A.	46675	Thiel EuroLogistics Services, S.à r.l., Munsbach. . .	46686
Redelcover S.A., Luxembourg	46667	Union Financière du Benelux S.A.	46667
Redelcover S.A., Luxembourg	46667	Vernea, S.à r.l., Luxembourg	46663
Rhin Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	46666	Villers Management A.G., Luxembourg	46699
Sacck's S.A., Livange.	46698	Villers Management A.G., Luxembourg	46699
Saradar Fund Sicav, Luxembourg	46702	Wino Holding S.A.	46666
Schaco S.C.I., Luxembourg	46674	Würth Reinsurance Company S.A., Luxembourg . .	46668
Sport & Finance S.A.H., Luxembourg	46659	Würth Reinsurance Company S.A., Luxembourg . .	46668
Sport & Finance S.A.H., Luxembourg	46659		

LUXIGEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.663.

Les comptes annuels au 31 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(27218/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

LUXIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.663.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des actionnaires, tenue en date du 7 décembre 2001 que: L'Assemblée élit au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de KPMG AUDIT et pour un terme de une année, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes au 31 octobre 2002:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27219/529/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

LUXIGEST S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.663.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2002:

L'Assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27217/529/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

SPORT & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.214.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Signature

le Domiciliataire

(27122/815/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

SPORT & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.214.

Il résulte des résolutions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 mars 2002 que:

Suite à la démission de Mme Giovanna Giustiniani, Administrateur, M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Signature

le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27124/815/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

LANIMULLION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.984.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2002

- Suite à la démission de Monsieur Philippe Paty, Madame Françoise Dumont, employée privée, 22 C. Aischdall, L-8480 Eischen a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

LANIMULLION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27140/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.745.

Suite au transfert de siège de la société MAO HOLDINGS S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 5 novembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27157/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

FIBAVCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.342.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2002

- l'assemblée décide d'accorder au Conseil d'Administration une autorisation d'acheter un maximum de 2.350 de ses actions propres
- l'autorisation est accordée pour une durée maximale de dix-huit mois à dater du 15 mars 2002
- le prix de rachat des actions propres est fixé entre EUR 270,- et EUR 310,- l'action

Certifié sincère et conforme
FIBAVCO S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27136/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

FIBAVCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.342.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 mars 2002

- en conformité avec l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 1.711 (mille sept cent onze) actions FIBAVCO S.A. au prix de EUR 290,- (deux cent quatre-vingt-dix) l'action, soit pour total de EUR 496.190,-.

Certifié sincère et conforme
FIBAVCO S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27137/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

HEPHAESTUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.334.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 décembre 2001

Résolutions

1) L'Assemblée prend acte des démissions de Madame Nicole Pollefort et de Messieurs Jean-Marie Bondioli et Arnaud Dubois, administrateurs, qui seront remplacés par la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Hélier, Jersey JE2 3 RA, Channel Islands, par Messieurs Pierre Mestdagh, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler et Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Voiwer, L-4687 Differdange et par Mademoiselle Francesca Barcaglioni, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2003.

2) L'Assemblée constate également la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2003.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour HEPHAESTUS HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27152/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2001

- La cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Paolo Rossi, décédé, est ratifiée.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Madame Ornella Starvaggi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27141/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

HEIMDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.900.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 11 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEIMDAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

le report de: GBP 2.611.977,88

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1996.

- De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 1997 de la société;

- De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 1997 de la société.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27125/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

HEIMDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.900.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 11 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEIMDAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997.
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

Report de: GBP 36.943,49

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1997.

- De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 1998 de la société;

- De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 1998 de la société.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27126/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

HEIMDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 45.900.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 11 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEIMDAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998.
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

le report de: GBP 16.547,64

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1998.

- De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 1999 de la société;

- De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 1999 de la société.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27127/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

HEIMDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 45.900.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 11 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEIMDAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

Report de: GBP 49.096,87

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1999.

- De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2000 de la société;

- De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2000 de la société.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27128/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

HEIMDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 45.900.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 11 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEIMDAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

Report de: GBP 50.882,99

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

- De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2006 de la société;

- De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2006 de la société.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27129/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

NOUFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

NOUFON S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27142/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BERYTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 13.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 18 décembre 2000

- La reconduction tacite des mandats des administrateurs pour une période de 3 ans se terminant lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2002 est ratifiée;

- la reconduction tacite du mandat du Commissaire aux Comptes pour une période de 1 an se terminant lors de la présente Assemblée est ratifiée;

- le mandat du Commissaire aux comptes DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée, Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Certifié sincère et conforme

BERYTE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27145/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

VERNEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 51.838.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 41, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

(27278/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 15.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 août 2001

- Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, de Madame Françoise Stamet, maître en droit, 7, rue de la Gare, L-8066 Bertrange et de Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 28 août 2001.

Certifié sincère et conforme

PROSPECT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27143/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

COSMOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} octobre 2001

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-François Cordemans, employé privé, demeurant au 16, Quai du Seujet, CH-1201 Genève, Max Clergeau, employé privé, demeurant au 51, rue des Bains, F-01220 Divonne-les-Bains, ainsi que Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

COSMOS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27144/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxemburg B 12.935.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 15. April 2000

- Die Kooptierung von Fräulein Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Frau Yolande Johanns, die ihre Mandat niedergelegt hat, ist ratifiziert. Ihr Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2000 verfallen.

Für beglaubigten Auszug

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27149/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

CHEMIPLAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.484.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 janvier 2002

- Le mandat de Monsieur Serge Krancenblum, MBA, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, Monsieur Marc Limpens, employé privé, 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg et Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, en tant qu'Administrateurs, et le mandat de Madame Elena Rossi Dermitzel, administrateur de sociétés, I-Chiasso, en tant que Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Certifié sincère et conforme
CHEMIPLAST HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27147/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

CEBARRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 février 2002

- Les mandats d'Administrateur de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Luxembourg, et de Madame Ann Pieters, directeur de sociétés, B-Melsem, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme
CEBARRE HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27148/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

NET 1 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 8,000,000.-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.836.

Extract of the resolutions taken by the shareholders on March 7, 2002

The shareholders of NET 1 HOLDINGS, S.à r.l., undertook the following resolutions:

1. Reelection of the Board of Managers until the annual shareholder's meeting to be held for the approval of the annual accounts of the accounting year ending on December 31, 2002.
2. Continue the company's activity although the loss as at december 31, 2001 exceeds 50% of the subscribed capital.

Certified true copy
On behalf of NET 1 HOLDINGS, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27151/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

ESPLANADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.773.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 février 2001

La cooptation de Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Krancenblum, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2001.

Certifié sincère et conforme

ESPLANADE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27150/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.575.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 janvier 2001

Suite au décès de Monsieur Paolo Rossi, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, décédé, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27153/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

WINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.745.

—
Suite au transfert de siège de la société WINO HOLDING S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 19 novembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27155/051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2002.

Pour RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(27280/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.390.

Suite au transfert de siège de la société UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 8 novembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27156/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BOOBSY CORP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.903.

Suite au transfert de siège de la société BOOBSY CORP S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 11 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27158/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

REDELCOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.055.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

Signature.

(27162/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

REDELCOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.055.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au social le mercredi 6 mars 2002

- L'assemblée reconduit les mandats des Administrateurs, Madame Christine Hariga et Messieurs Pierre-Olivier Beckers, Jean-Claude Coppieters't Wallant, Michel Duchâteau, pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

- L'assemblée nomme DELOITTE & TOUCHE S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2003 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27163/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

H. R. Luxembourg B 46.463.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 12. März 2002

1) Die Versammlung nimmt Notiz der Demission als Verwaltungsrat von Herrn Sijfong Djortito und entscheidet die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 4 auf 3 zu reduzieren. Die Versammlung erneuert die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Jürg Michel

Herr Dr. Roland Hartmann

Herr Claude Weber

Ihr Mandat endet mit Generalversammlung in 2003 welche über den Jahresabschluss 2002 bestimmt.

2) Das Mandat des Wirtschaftsprüfer, ARTHUR ANDERSEN, wird verlängert bis zur Generalversammlung in 2003 welche über den Jahresabschluss 2002 bestimmt.

Für Requisition und Veröffentlichung.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Beauftragte

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27165/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

H. R. Luxembourg B 46.463.

—
Die Bilanzen zum 31. Dezember 2000 und 31 Dezember 2001, einregistriert in Luxemburg, am 5. April 2002, Band 566, Blatt 61, Feld 8, wurde am 10. April 2002 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. April 2002.

Unterschrift

Der Beauftragte

(27173/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

MAJOR FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.326.

—
Suite au transfert de siège de la société MAJOR FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 20 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27159/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

LOIRE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.937.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2002.

Pour LOIRE IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(27281/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

DANONE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.185.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mercredi 27 mars 2002 à 11.00 heures

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, MM. Jean-Claude Horen, André Allardin et Claude Weber, pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2002;

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2003 et aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27166/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

DANONE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.185.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signature.

(27171/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

OBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 52.549.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue au siège social le 15 mars 2002

L'assemblée décide de prendre les résolutions suivantes, avec effet au 1^{er} janvier 2002:

a) L'assemblée décide de convertir le capital social actuel de un milliard de francs luxembourgeois en Euro conformément au taux de change officiel LUF/Euro de quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf (40,3399);

b) L'assemblée décide de convertir le capital autorisé actuel de deux milliards de francs luxembourgeois en Euro conformément au taux de change officiel LUF/Euro de quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf (40,3399);

c) L'assemblée décide de supprimer toute référence à la valeur nominale des actions de la société et de convertir les actions de la société en actions sans désignation de valeur nominale;

d) L'assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la société (relatif au capital social) pour leur donner la teneur suivante:

- dans la version anglaise:

Art. 5. The share capital is fixed at twenty-four million seven hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-two euro and forty-eight cents (24,789,352.48), represented by ten thousand (10,000) shares without nominal value.

The authorized share capital is fixed at forty-nine million five hundred seventy-eight thousand seven hundred four Euro and ninety-five cents (49,578,704.95), represented by twenty thousand (20,000) shares without nominal value.»

- et dans la traduction française:

«**Art. 5.** Le capital social s'élève à vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros et quarante-huit cents (24.789.352,48), représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale.

La société a un capital autorisé de quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre euros et quatre-vingt-quinze cents, représenté par vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

OBELUX HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27169/253/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BRISTOL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 57.355.

Suite au transfert de siège de la société BRISTOL DEVELOPMENT S.A. (en liquidation), la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 4 octobre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27160/051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

AROC S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 27.411.

Suite au transfert de siège de la société AROC S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 18 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27161/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

FINANCIERE DILMUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 février 2002 à 10.00 heures

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FINANCIERE DILMUN S.A., tenue en date du 27 février 2002, que le siège social de la société a été transféré au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour extrait conforme

FINANCIERE DILMUN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27174/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

COFIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 75.111.

Extrait de la Convention de Domiciliation

Aux termes de la Convention de Domiciliation à durée indéterminée, conclue entre le Domiciliataire, Maître Benoît Arnauné-Guillot et la Société Anonyme COFIRST S.A., le siège statutaire de cette dernière a été fixé à l'adresse du Domiciliataire, à savoir à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Pour extrait conforme

Maître B. Arnauné-Guillot

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27189/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

CALAR REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.068.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 février 2002
au siège social à 10.00 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Raymond Kirsch

M. Jacques Loesch

M. Lionello Falconi

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27167/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

CALAR REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.068.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signature

Un mandataire

(27170/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

ELILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.766.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(27212/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

ELILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.766.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(27213/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

KIPLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 70.630.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 26 mars 2002 que l'assemblée des actionnaires de la Société accepte la démission de Messieurs Blake Moore, Maarten Frech, Eric Gusman, Alexander Verhees et Patrick Mocatta, tous administrateurs de la Société, avec effet au 26 mars 2002.

L'assemblée générale extraordinaire a donné décharge à Messieurs Blake Moore, Maarten Frech et Patrick Mocatta pour l'année sociale clôturée au 31 décembre 2001 (sur base de comptes consolidés au 31 décembre 2001, n'ayant pas encore fait l'objet d'une révision).

Lors de cette même assemblée générale extraordinaire, trois nouveaux administrateurs ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année sociale qui se clôturera le 31 décembre 2002.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

1. Monsieur Antonius Aloysius Cornelis Coleta Maria (Tony) Gram, demeurant à Peersbosbaan 9, B-2900 Schoten, Belgique,

2. Madame Christel De Wilde, demeurant à Fresiastraat 16, B-9031 Gant, Belgique,

3. Madame Mireille Karel Maria (Mireille) Gram, demeurant à Eugene de Bocklaan 8, B-2900 Schoten, Belgique.

Est nommé Administrateur «A»: Monsieur Antonius Aloysius Cornelis Coleta Maria (Tony) Gram

Est nommée administrateur «B»: Madame Christel de Wilde

Est nommée administrateur «C»: Madame Mireille Karel Maria (Mireille) Gram.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour extrait et publication

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27164/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.681.

Le bilan au 31 octobre 2001 de BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS SICAV, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(27185/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.681.

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 28 février 2002, sont nommés administrateurs:

Philippe Hoss

Anthony Dessain

Chris Milson

John Murphy

Martin Scriven

Geoff Towers

Eugenio Yurrita

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27187/051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

ASTERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 73.418.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue au siège social le 15 mars 2002*

L'assemblée décide de prendre les résolutions suivantes, avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- a) L'assemblée décide de convertir le capital social actuel de un milliard de francs luxembourgeois en Euro conformément au taux de change officiel LUF/Euro de quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf (40,3399);
- b) L'assemblée décide de convertir le capital autorisé actuel de deux milliards de francs luxembourgeois en Euro conformément au taux de change officiel LUF/Euro de quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf (40,3399);
- c) L'assemblée décide de supprimer toute référence à la valeur nominale des actions de la société et de convertir les actions de la société en actions sans désignation de valeur nominale;
- d) L'assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la société (relatif au capital social) pour leur donner la teneur suivante:

- dans la version anglaise:

Art. 5. The share capital is fixed at twenty-four million seven hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-two euro and forty-eight cents (24,789,352.48), represented by hundred thousand (100,000) shares without nominal value.

The authorized share capital is fixed at forty-nine million five hundred seventy-eight thousand seven hundred four Euro and ninety-five cents (49,578,704.95), represented by two hundred thousand (200,000) shares without nominal value.»

- et dans la traduction française:

«**Art. 5.** Le capital social s'élève à vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros et quarante-huit cents (24.789.352,48), représenté par cent mille (100.000) actions sans valeur nominale.

La société a un capital autorisé de quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre euros et quatre-vingt-quinze cents, représenté par deux cent mille (200.000) actions sans valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

ASTERLUX HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27168/253/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

FRIDGE FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.970.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société FRIDGE FINANCE COMPANY S.A. (la «Société»), tenue en date du 25 mars 2002 que:

1. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.
2. Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2000.
3. La démission de Monsieur Henri Wagner de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 25 mars 2002 et décharge lui a été accordée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour de sa démission.
4. Monsieur Gérard Becquer, expert comptable, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Henri Wagner.
5. Le mandat de Messieurs Marc Feider et Jean-François Bouchoms en leur qualité d'administrateurs de la Société et celui de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'au terme de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 janvier 2002.
6. Le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle du 58, rue Charles Martel, à L-2134 Luxembourg vers le 398, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Réquisition et Publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 71, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27172/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

SCHACO S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-2433 Luxembourg, 4, rue Nic Rollinger.

L'an deux mille deux, le onze janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gilles Schanen, employé privé, né le 25 mars 1958 à Dudelange, célibataire, demeurant à L-2433 Luxembourg, 4, rue Nic Rollinger.

2.- Madame Carole Conrardy, employée privée, née le 8 janvier 1967 à Luxembourg, veuve de Monsieur Yves Heck, demeurant à L-2433 Luxembourg, 4, rue Nic Rollinger, ici représentée par Monsieur Gilles Schanen, prêtre, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 janvier 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants déclarent que Monsieur Gilles Schanen, prêtre, est propriétaire de cinquante parts sociales (50) et Madame Carole Conrardy, prêtre, de cinquante parts sociales (50) de la société civile immobilière de droit luxembourgeois dénommée SCHACO S.C.I., avec siège social à L-5412 Canach, 21, rue de Scheierhaff, constituée suivant acte sous seing privé du 25 août 1999, enregistré à Grevenmacher le 27 août 1999, vol. 166, fol. 98, case 12,

publié au Mémorial C, numéro 852 du 15 novembre 1999

Madame Carole Conrardy, prêtre, déclare céder et transporter sous les garanties de droit à:

- Monsieur Gilles Schanen, prêtre, ici présent, ce acceptant, les quarante-neuf parts sociales (49), sur les cinquante parts sociales (50), lui appartenant dans la prêtre société

- à Monsieur Henri Michel Fernand Schanen, retraité, né le 22 novembre 1929 à Dudelange, demeurant à L-1232 Howald, 58, rue E. Beres, ici présent, ce acceptant, une part sociale (1), sur les cinquante parts sociales (50), lui appartenant dans la prêtre société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire, prénommé, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Il est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré au cessionnaire, prénommé, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Etant observé que les présentes cessions sont faites du consentement de la majorité des associés représentant plus de trois-quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal, dressé par les associés de la prêtre société, à la date de ce jour, mais avant les présentes, et qui après avoir été signé ne varietur est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cent mille francs (100.000,-) ce qui équivaut à deux mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros (2.479,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 25 août 1999.

Par suite de la prêtre cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- Monsieur Gilles Schanen, prêtre	99 parts sociales
2.- Monsieur Fernand Schanen, prêtre	1 part sociale
Total: cent parts	100 parts sociales

Assemblée générale extraordinaire

Les associés comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

Transfert du siège social

Résolution unique: Transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de Canach à Luxembourg et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, alinéa premier, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social est fixé à L-2433 Luxembourg, 4, rue Nic Rollinger.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour la séance a été clôturée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connu de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Schanen, F. Schanen, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 874, fol. 66, case 2. – Reçu 6.693,12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2002.

N. Muller.

(27310/224/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

TEMPLE AUDIT S.C., Société Civile.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

—
Réunion des sociétaires du 3 avril 2002

L'an deux mille deux, le 3 avril.

Se sont réunis:

- 1) Monsieur Peter J. Milne, réviseur d'entreprises, demeurant à Aspelt,
- 2) TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, une société civile, avec siège social à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman,

ici représentée par deux de ses gérants Monsieur Peter J. Milne, préqualifié et Monsieur Peter W. Fearnhead, expert-comptable au Zimbabwe, demeurant à Harare.

Lesquels sont les seuls sociétaires de la société civile TEMPLE AUDIT S.C., ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, constituée sous la dénomination de PIM GOLDBY, par acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 1978, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 122 du 10 juin 1978.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1212 du 21 décembre 2001.

- Le fonds social est de cinquante mille (50.000,-) francs représenté par cinquante (50) parts d'intérêt sans désignation de valeur nominale.

- Les sociétaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Peter W. Fearnhead, préqualifié, de son poste de gérant est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'administration et gestion journalière de la société ainsi que le contrôle légal des documents tel qu'il est visé à l'Article 1^{er} de la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises sera exercé au nom de la société par le seul gérant, Monsieur Peter J. Milne.

P. J. Milne
TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2002, vol. 566, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27311/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.958.

Suite au transfert de siège de la société RAYFLOOR S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbé par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 4 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société
HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27190/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

NEW IMAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Gerarda Keyen, indépendante, demeurant à B-1200 Woluwe - Saint Lambert (Belgique), 4, boîte 10, avenue des Eoliennes.

2.- Monsieur Fredy Conard, indépendant, demeurant à B-1200 Woluwe - Saint Lambert (Belgique), 4, boîte 10, avenue des Eoliennes.

Tous deux ici représentés par Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de NEW IMAGE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'import et l'export de chaussures.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, mobilières, immobilières ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Keispelt, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) divisé en 124 (cent vingt-quatre) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Le gérant aura personnellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social et par la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Gerarda Keyen, soixante-deux parts sociales	62
2.- Fredy Conard, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales.	124

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Gerarda Keyen, indépendante, demeurant à B-1200 Woluwe - Saint Lambert (Belgique), 4, boîte 10, avenue des Eoliennes, prénommée.

2) Le siège social de la société est établi à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Faber, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 134S, fol. 65, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

J. Elvinger.

(27335/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

TEC INTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 153, rue Jacques Thiel.

R. C. Luxembourg B 66.464.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

TEC INTER, S.à r.l.

Signature

(27285/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

BSJ PROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Emmanouil Ypsilantis, consultant en informatique, demeurant à Athènes, Grèce,
 2. Monsieur Alexander Ypsilanti, analyste financier, demeurant à Londres, Grande-Bretagne,
- les deux ici représentés par Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée respectivement à Luxembourg, le 28 février 2002 et à Londres, le 4 mars 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination-Siège-Durée-Objet-Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BSJ PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- l'achat, la vente, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location des biens immobiliers de toute nature;
- de prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit dans des sociétés créées ou à créer;
- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration-Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale-Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à 16.30 heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription-Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Emmanouil Ypsilantis, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Monsieur Alexander Ypsilanti, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Emmanouil Ypsilantis, prénommé,
 - b) Monsieur Alexander Ypsilanti, prénommé,
 - c) Madame Foteini Vasilopoulou, ingénieur, demeurant à Athènes, Grèce.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Emmanouil Ypsilantis comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 11CS, fol. 68, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002.

G. Lecuit.

(27336/220/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.391.

In the year two thousand two, on the thirteenth of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

OCWEN FINANCIAL CORPORATION, having its registered office at 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach, Florida 33401, USA,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and by Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on February 28, 2002.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) it is the sole actual partner of OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by a notarial deed, on November 4, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 7 of January 4, 2000. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on May 28, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 1212 of December 21, 2001;

2) it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by one million nine hundred and forty-two thousand six hundred and twenty-five Euros (1,942,625.- EUR) to bring it from its present amount of three million four hundred and fifty-one thousand five hundred and seventy-five Euros (3,451,575.- EUR) to five million three hundred and ninety-four thousand two hundred Euros (5,394,200.- EUR) by the issuing of seventy-seven thousand seven hundred and five (77,705) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole partner, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to the seventy-seven thousand seven hundred and five (77,705) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of one million nine hundred and forty-two thousand six hundred and twenty-five Euros (1,942,625.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at five million three hundred and ninety-four thousand two hundred Euros (5,394,200.- EUR) represented by two hundred and fifteen thousand seven hundred and sixty-eight (215,768) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated are estimated at approximately twenty-two thousand Euros (22,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

OCWEN FINANCIAL CORPORATION, ayant son siège social à 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach, Florida 33401, USA,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France) et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 février 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte notarié du 4 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 7 du 4 janvier 2000, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1212 du 21 décembre 2001;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de un million neuf cent quarante-deux mille six cent vingt-cinq euros (1.942.625,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (3.451.575,- EUR) à cinq millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cents euros (5.394.200,- EUR) par l'émission de soixante-dix-sept mille sept cent cinq (77.705) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les soixante-dix-sept mille sept cent cinq (77.705) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de un million neuf cent quarante-deux mille six cent vingt-cinq euros (1.942.625,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cents euros (5.394.200,- EUR), représenté par deux cent quinze mille sept cent soixante-huit (215.768) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ vingt-deux mille euros (22.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 134S, fol. 71, case 2. – Reçu 19.426,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002.

G. Lecuit.

(27357/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002.

G. Lecuit.

(27358/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

PEYTON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.403.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the thirteenth of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B, acting in the name and on behalf of TERESINA INT. S.A., having its registered office at Calle Aquilino de la Gardia 8, Panama,

by virtue of a proxy given on February 8, 2002.

The said proxy, signed *in varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation PEYTON FINANCE HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 18, 1997, published in the Mémorial Recueil C no 637 of November 14, 1997;

- that the capital of the corporation PEYTON FINANCE HOLDING S.A. is fixed at thirty-eight thousand US Dollars (38,000.- USD), represented by three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each, fully paid;

- that TERESINA INT. S.A. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company PEYTON FINANCE HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that TERESINA INT. S.A., being sole owner of the shares and liquidator of PEYTON FINANCE HOLDING S.A., declares:

– that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

– that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

– regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of PEYTON FINANCE HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguevaux (France) et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A et B,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TERESINA INT. S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Gardia 8, Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 février 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PEYTON FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 637 du 14 novembre 1997;

- que le capital social de la société PEYTON FINANCE HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-huit mille US dollars (38.000,- USD), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées;

- que TERESINA INT. S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme PEYTON FINANCE HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que TERESINA INT. S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société PEYTON FINANCE HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

– que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

– que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

– par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société PEYTON FINANCE HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 134S, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 2002.

G. Lecuit.

(27359/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

JUKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 55.989.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

(27316/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

**THIEL EuroLOGISTICS SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. THIEL & PARTNER LOGISTIK, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 22.938.

Im Jahre zweitausendzwei, am fünften April.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung THIEL & PARTNER LOGISTIK, S.à r.l., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Regionale Potaschbiërg, 5, An de Längten, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde unter der Bezeichnung AGNES TRANSPORTS gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 14. Juni 1985, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, C, Nummer 213 vom 25. Juli 1985.

Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 31. Oktober 1985, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 362 vom 9. Dezember 1985, abgeändert zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 28. November 1986, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 32 vom 7. Februar 1987, abgeändert zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 4. November 1988, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 20 vom 25. Januar 1989, abgeändert zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 24. Dezember 1990, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 227 vom 30. Mai 1991, abgeändert zufolge Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg, am 8. Januar 1993, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 210 vom 8. Mai 1993, und abgeändert zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 10. Februar 2000, veröffentlicht im Amtsblatt C, Nummer 365 vom 22. Mai 2000.

Die Gesellschaft ist im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg eingetragen unter der Nummer B 22.938.

Vorstand

Die Tagung wird um 14.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Chantrain, Jurist, wohnhaft in Bascharage, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Claude Erpelding, Angestellter, wohnhaft in Düdelingen.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Céline Bour, Angestellte, wohnhaft in Thionville (Frankreich).

Zusammensetzung der Versammlung

Bei gegenwärtiger Generalversammlung sind diejenigen Gesellschafter anwesend oder vertreten, deren Namen, Vornamen, Stand und Wohnort, respektive Gesellschaftsbezeichnung und Gesellschaftssitz, sowie die jeweilige Anzahl der ihnen gehörenden Anteile, in der beigefügten Anwesenheitsliste angeführt sind.

Die Anwesenheitsliste wird vom Vorstand angefertigt.

Sämtliche in der Anwesenheitsliste aufgeführte Vollmachten werden gegenwärtiger Urkunde als Anlage verbleiben um mit ihr registriert zu werden, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben wurden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden, und zwar:

I. Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung:

1. Umänderung der Satzung gemäss dem in Anlage zur Einberufung der Gesellschafterversammlung beigelegte Muster.
2. Abberufung von Herrn Eberhard Mathiak als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung.
3. Bestellung von Herrn Emil Schramer und Herrn Dirk Schneider mit sofortiger Wirkung als neue Geschäftsführer der Gesellschaft.
4. Verschiedenes.

II. Die Gesellschaft ist zur Zeit in 20.500 (zwanzigtausendfünfhundert) Anteile eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Anteile der Gesellschaft in der gegenwärtigen Versammlung vertreten sind. Demnach ist es nicht erforderlich, Rechenschaft über die Form der Einberufung abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmzähler überprüft und von der Generalversammlung für richtig befunden.

Die Generalversammlung bekennt sich als rechtmässig einberufen und fähig, rechtsgültig über die vorliegende Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorangehender Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine komplette Umänderung der Satzung, die lauten soll wie folgt:

Kapitel I. - Benennung, Sitz, Zweck, Dauer

«**Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung THIEL EuroLOGISTICS SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach. Dieser Sitz kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden, innerhalb des Grossherzogtums nur mit der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und zwar mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Stimmenmehrheit.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Einbringung logistischer Systemdienstleistungen, der Umschlag, die Lagerung, die Kommissionierung, die Spedition sowie die Beförderung und Bereitstellung von Gütern aller Art.

Darüber hinaus ist Gegenstand der Gesellschaft die Erbringung sonstiger Logistikleistungen und die Vornahme aller damit im Zusammenhang stehenden Dienstleistungen und Rechtsgeschäfte, insbesondere auch die Verzollung.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, alle finanzielle und geschäftliche Aktivitäten auszuüben, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für unbegrenzte Dauer gegründet. Die Auflösung der Gesellschaft kann nur durch Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung erfolgen und zwar mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Stimmenmehrheit.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital beträgt 512.500,- EUR (fünfhundertzwölftausendfünfhundert Euro) und ist eingeteilt in 20.500 (zwanzigtausendfünfhundert) Geschäftsanteile zu je 25,- EUR (fünfundzwanzig Euro), welche voll eingezahlt sind.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Günter Thiel, Speditionskaufmann, wohnhaft in Schrassig, ein Anteil	1
2) THIEL LOGISTIK AG, mit Sitz in Grevenmacher, zwanzigtausendvierhundertneunundneunzig Anteile	20.499

Total: zwanzigtausendfünfhundert Anteile	20.500
--	--------

Art. 6. Die Geschäftsanteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von drei Vierteln der Gesellschafter, wobei die Anteile des Zedenten inbegriffen sind.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft oder Dritten gegenüber erst wirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen wurden.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 7. Das Ableben, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit der Gesellschafter oder einer der Gesellschafter bedingen in keiner Weise die Beendigung der Gesellschaft.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können.

Gegenüber Drittpersonen ist die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet wie folgt:

8.1. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, vertritt dieser die Gesellschaft allein für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen.

Für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall übersteigen, ist die zusätzliche Unterschrift eines Gesellschafters oder eines Prokuristen notwendig.

8.2. Sind zwei oder mehrere Geschäftsführer bestellt, so vertritt jeder einzelne der Geschäftsführer die Gesellschaft allein für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen.

Für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall übersteigen, ist die zusätzliche Unterschrift eines zweiten Geschäftsführers oder eines Prokuristen notwendig.

Art. 9. Das Ableben des Geschäftsführers oder sein Rücktritt aus welchem Grunde auch immer bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Kapitel IV. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Eintragung der Gesellschaft im Handelsregister und endet am einunddreissigsten Dezember eintausendneunhundertfünfundachtzig.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch und den gesetzlichen Vorschriften Buch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung eine Inventur, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Die jährliche Bilanz, so wie vom Gesetz bestimmt, muss in den zwölf Monaten nach Jahresabschluss den Gesellschaftern vorgelegt werden und in den gesetzlichen Formen veröffentlicht werden.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Gesellschafterversammlung zur Verfügung gestellt.

Kapitel V. - Liquidation, Gesetzliche Bestimmungen

Art. 12. Die eventuelle Liquidation der Gesellschaft wird von einem Liquidator ausgeführt, der von der Gesellschafterversammlung ernannt wird.

Das Kreditsaldo der Liquidation wird unter die Gesellschafter im Verhältnis zur Zahl ihrer Geschäftsanteile aufgeteilt

Die eventuellen Verluste werden in gleichem Verhältnis unter den Gesellschaftern aufgeteilt. Kein Gesellschafter haftet jedoch über den Betrag seiner Einlage hinaus.

Art. 13. Für sämtliche in Gegenwärtigem nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung vom 18. September 1933, sowie das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn Eberhard Mathiak mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abzuberufen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn Emil Schramer, geboren am 30. April 1951, wohnhaft in D-54516 Wittlich, 6 Oberstrasse und Herrn Dirk Schneider, geboren am 3. April 1965, wohnhaft in D-54292 Trier, 1 Goethestrasse, mit sofortiger Wirkung als neue Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst der Vorsitzende die Versammlung um 14.30 Uhr.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausendzweihundert (1.200,-) Euro abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen bekannten Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben, nachdem dieser festgestellt hat, dass kein anderer Gesellschafter den Wunsch mit zu unterschreiben geäußert hat.

Gezeichnet: P. Chantrain, C. Erpelding, C. Bour, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 134S, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 9. April 2002.

T. Metzler.

(27369/222/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

**THIEL EuroLOGISTICS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. THIEL & PARTNER LOGISTIK, S.à r.l.).**

Siège social: L-5366 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 22.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 9 avril 2002.

T. Metzler.

(27370/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

PARTICIPATIONS FINANCIERES EUROPEENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.550.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARTICIPATIONS FINANCIERES EUROPEENNES S.A. avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 154 du 9 mai 1990, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.550.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, préqualifié, en date du premier mars 1995, publié au Mémorial C numéro 309 du 6 juillet 1995.

Le capital social de la société au montant de trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.250.000,-) a été converti en euros suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé daté du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 185 du 2 février 2002, de sorte qu'actuellement la société a un capital social de quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros trente-neuf cents (EUR 80.565,39), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La liquidation anticipée de la société a été décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire documentée par acte du notaire instrumentaire en date du 19 mars 2002, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Evelyne Jastrow, administrateur, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Miomir Vujovic, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Fatima Zahra Rami, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille deux cent cinquante (3.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Jastrow, M. Vujovic, F. Zahra Rami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2002, vol. 876, fol. 48, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2002.

B. Moutrier.

(27360/272/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

THEKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 55.994.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

(27317/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

**EXAGRIBEAU, zivilrechtliche Gesellschaft,
(anc. EXPLOITATION AGRICOLE BEAUFORTERHAFF S.C.).**
Gesellschaftssitz: L-8059 Bartringen, Beauforterhaff.

Im Jahre zweitausendzwei, am fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Henri Mangen, Landwirt, zu L-8059 Bartringen, Beauforterhaff wohnend;
- 2.- Herr Aloyse Schroeder, Landwirt, L-8079 Bartringen, 26, rue de Leudelange wohnend;
- 3.- Die Eheleute Herr Guy Majerus, Agraringenieur, und Frau Martine Clemes, Landwirtin, zu L-3980 Wickringen, 13, rue des Trois Cantons wohnend.

Die sub 1.-) und 2.-) vorbenannten Kompargenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der zivilrechtlichen Gesellschaft EXPLOITATION AGRICOLE BEAUFORTERHAFF S.C., mit Sitz zu L-8059 Bartringen, Beauforterhaff, gegründet gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 1. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 117 vom 12. März 1997,

ersuchten den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. - Übertragungen von Gesellschaftsanteilen

A) Gemäss einer Anteilsübertragungsurkunde, aufgenommen durch den zu Luxemburg residierenden Notar André Schwachtgen am 14. September 1998, einregistriert zu Luxemburg am 15. September 1998, Band 110S, Blatt 85, Feld 8, wurde Herr Aloyse Schroeder, der sub 2.-) vorbenannte Kompargent, alleiniger Inhaber der dreiunddreissig (33) Anteilscheine der Gesellschaft EXPLOITATION AGRICOLE BEAUFORTERHAFF S.C., welche er zusammen mit seinen Eltern Herr Joseph Schroeder und Frau Susanne Frantz besass.

B) Gemäss einer Anteilsübertragungsurkunde unter Privatschrift vom 11. März 2002 hat Herr Ady Musquar, Landwirt im Ruhestand, zu L-4394 Steinbrücken, 2, rue de l'Ecole wohnend, sein (1) Anteil der vorbenannten Gesellschaft EXPLOITATION AGRICOLE BEAUFORTERHAFF S.C., an Herrn Henri Mangen, den sub 1.-) vorbenannten Kompargenten, abgetreten.

Ein Exemplar dieser Urkunde unter Privatschrift bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch die Kompargenten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde begebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

II. - Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die sub 1.-) und 2.-) vorbenannten Kompargenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft abzuändern in EXAGRIBEAU, zivilrechtliche Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Währung des Gesellschaftskapitals von luxemburgischen Franken (LUF) in Euro (EUR) umzuwandeln zum Umrechnungskurs von vierzig Komma dreitausenddreihundertneunundneunzig luxemburgische Franken (40,3399 LUF) für einen Euro (1,- EUR).

Demgemäss wird das Gesellschaftskapital von achtzehn Millionen fünfhundertzweiundfünfzigtausend luxemburgischen Franken (18.552.000,- LUF) umgewandelt in vierhundertneunundfünfzigtausendachthundertzweiundneunzig Euro (459.892,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteilscheine von je viertausendfünfhundertachtundneunzig Euro zweiundneunzig Cent (4.598,92 EUR).

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um dreihundertzwölftausendsiebenhundertsechszwanzig Euro sechszwanzig Cent (312.726,56 EUR) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertneunundfünfzigtausendachthundertzweiundneunzig Euro (459.892 EUR) auf siebenhundertzweiundsiebzigtausendsechshundertachtundneunzig Euro sechszwanzig Cent (772.618,56 EUR) zu bringen durch die Schaffung von achtundsechzig (68) neuen Anteilscheinen von je viertausendfünfhundertachtundneunzig Euro zweiundneunzig Cent (4.598,92 EUR).

Zeichnung und Einzahlung

Alle achtundsechzig (68) neuen Anteilscheine wurden gezeichnet wie folgt:

- a) Fünfzig (50) Anteilscheine durch die Eheleute Herr Guy Majerus und Frau Martine Clemes, die sub 3.-) vorbenannten Kompargenten.
- b) Vierzehn (14) Anteilscheine durch Herrn Aloyse Schroeder, den sub 2.-) vorbenannten Kompargenten.
- c) Vier (4) Anteilscheine durch Herrn Henri Mangen, den sub 1.-) vorbenannten Kompargenten.

Das erhöhte Kapital von dreihundertzwölftausendsiebenhundertsechszwanzig Euro sechszwanzig Cent (312.726,56 EUR) wurde ganz aufgebracht und umfasst folgende Einlagen:

I.- Von Seiten der Eheleute Herr Guy Majerus und Frau Martine Clemes:

A) Viehkapital im Wert von sechzigtausendzweihundertzweiundsechzig Euro neunzig Cent (60.262,90 EUR);

B) Maschinenkapital im Wert von zwanzigtausendneunhundertsiebenundvierzig Euro (20.947,- EUR);

C) Eine Summe Bargeld von einhundertachtundvierzigtausendsiebenhundertsechszwanzig Euro zehn Cent (148.736,10 EUR), welche auf das Konto der Gesellschaft eingezahlt wurde.

Das vorerwähnte Vieh- und Maschinenkapital ist näher bezeichnet in einem Inventar unter Privatschrift, welches nach ne varietur Paraphierung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Von Seiten des Herrn Aloyse Schroeder:

Eine Summe Bargeld von vierundsechzigtausenddreihundertvierundachtzig Euro achtundachtzig Cent (64.384,88 EUR), welche auf das Konto der Gesellschaft eingezahlt wurde.

III.- Von Seiten des Herrn Henri Mangen:

1) Für vierzehntausendachthundertdreiundsiebzig Euro zweiundsechzig Cent (14.873,62 EUR) Anteilscheine von der Gesellschaft MILCH-UNION-HOCHEIFEL (M-U-H) und für vierhundertfünfundneunzig Euro einundachtzig Cent (495,81 EUR) Anteilscheine vom HERD-BOOK.

2) Eine Summe Bargeld von dreitausendsechszwanzig Euro fünfundzwanzig Cent (3.026,25 EUR).

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 4 der Statuten zu streichen.

Fünfter Beschluss

In Anbetracht der vorerwähnten Übertragungen von Gesellschaftsanteilen und der Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschliesst die Versammlung Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

«**Art. 5.** Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertzweiundsiebzigtausendsechshundertachtzehn Euro sechsfünfundzig Cent (772.618,56 EUR) und ist eingeteilt in einhundertachtundsechzig (168) Anteilscheine von je viertausendfünfhundertachtundneunzig Euro zweiundneunzig Cent (4.598,92 EUR), welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) Herr Henri Mangen, vorbenannt, einundsiebzig Anteilscheine	71
2) Herr Aloyse Schroeder, vorbenannt, siebenundvierzig Anteilscheine.	47
3) Die Eheleute Herr Guy Majerus und Frau Martine Clemes, vorbenannt, fünfzig Anteilscheine.	50
Total: einhundertachtundsechzig Anteilscheine	168

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden.»

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst Herrn Guy Majerus, vorbenannt, ebenfalls zum Verwalter der Gesellschaft zu ernennen.

Demgemäss wird Artikel 18, Absatz 1, der Statuten abgeändert wie folgt:

«Die Gesellschaft besteht aus drei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind Herr Henri Mangen, Herr Aloyse Schroeder und Herr Guy Majerus bestellt. Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis, allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrag von eintausend Euro (1.000,- EUR). Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften aller drei Verwalter erforderlich.»

Siebenter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 19, Absatz 2, abzuändern wie folgt:

«Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse, ausser in den Fällen in denen die Statuten einen einstimmigen Beschluss verlangen, müssen mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Anteile genommen werden.»

Achter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Statuten der Gesellschaft insgesamt abzuändern und neu zu formulieren wie folgt:

«I. - Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen Herr Henri Mangen, Herr Aloyse Schroeder und die Eheleute Herr Guy Majerus und Frau Martine Clemes, ihre landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Massgabe der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Massnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen, insbesondere zum An- und Verkauf, zur Anpachtung und zum Tausch von Mobilien und Immobilien.

II. - Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen EXAGRIBEAU, zivilrechtliche Gesellschaft. Ihr Sitz befindet sich in L-8059 Bartringen, Beauforterhaff, und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

III. - Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wird auf fünfzehn (15) Jahre, ab dem 1. Oktober 2001, vereinbart.

Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV. - Gesellschaftskapital

Art. 4. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertzweiundsiebzigtausendsechshundertachtzehn Euro sechsfünfundzig Cent (772.618,56 EUR) und ist eingeteilt in einhundertachtundsechzig (168) Anteilscheine von je viertausendfünfundachtundneunzig Euro zweiundneunzig Cent (4.598,92 EUR), welche, den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) Herr Henri Mangen, vorbenannt, einundsiebzig Anteilscheine	71
2) Herr Aloyse Schroeder, vorbenannt, siebenundvierzig Anteilscheine	47
3) Die Eheleute Herr Guy Majerus und Frau Martine Clemes, vorbenannt, fünfzig Anteilscheine	50
Total: einhundertachtundsechzig Anteilscheine	168

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden.

V. - Übereignung von Anteilen

Art. 5. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen Code Civil muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden oder in einer authentischen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder die Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Anteile der Gesellschaft sowie den Partnern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die Partner haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile.

Binnen einem Monat müssen die Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die in der Gesellschaft verbleibenden Partner die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen.

Falls nur ein Gesellschafter übrig bleibt und dieser den vorgeschlagenen Übernehmer verweigert sowie die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen will, so zieht dies eine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. - Tod eines Gesellschafter

Art. 6. Der Tod eines Gesellschafter zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall können die übrigen Gesellschafter während einer Dauer von einem Jahr den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen. Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafter auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während diesem Jahr eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen sowie einen angemessenen Pachtwert für die der Gesellschaft zur Verfügung gestellten Bodenfläche, Gebäude, Milchquoten und gegebenenfalls Mutterkuhrechte.

Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, oder sonstige Verwandten nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 5 festgelegt sind.

VII. - Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 8. Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 9. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Den Verwaltern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 10. Der verbleibende Gewinn wird nach Massgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt.

Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 11. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. - Haftung der Gesellschafter

Art. 12. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs- und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 13. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des luxemburgischen Code Civil.

IX. - Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 14. Jeder der drei Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person, soweit erforderlich, an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Über die Anstellung und Entlohnung von familieneigenen und fremden Arbeitskräften entscheiden die Gesellschafter durch einstimmigen Beschluss.

Die Eheleute Herr Guy Majerus und Frau Martine Clemes sind zusammen in der Gesellschaft als eine (1) Arbeitskraft und mit einem (1) Stimmrecht vertreten.

Art. 15. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer seine gesamte gegenwärtige (gegebenfalls auch zukünftige) landwirtschaftliche Betriebsfläche, die zum Ausüben des Gesellschaftszwecks benötigten Betriebsgebäude, die Milchquote und gegebenenfalls die Mutterkuhrechte an die Gesellschaft zu verpachten.

X. - Verwaltung, Betriebsreglemente und Beschlüsse

Art. 16. Die Gesellschaftsführung besteht aus drei Verwaltern.

Zu Verwaltern der Gesellschaft sind Herr Henri Mangen, Herr Aloyse Schroeder und Herr Guy Majerus bestellt. Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis, allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrag von eintausend Euro (1.000,- EUR). Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften aller drei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei, vermittels Spezial- und Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 17. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt sie in einem Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigebogen.

XI. - Generalversammlung

Art. 18. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt.

Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Ausserordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 19. Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse, ausser in den Fällen in denen die Statuten einen einstimmigen Beschluss verlangen, müssen mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Anteile genommen werden.

Art. 20. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen anderen Gesellschafter oder einen Familienangehörigen vertreten lassen.

Art. 21. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses wird von den Gesellschaftern unterzeichnet.

XII. - Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des luxemburgischen Code Civil aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschliessen.

Art. 23. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. - Schlussbestimmungen

Art. 24. Für die Fälle die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil anwendbar.

Art. 25. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 26. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder, im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft anlässlich dieser Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr viertausendneuhundert Euro (4.900,- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Mangan, A. Schroeder, G. Majerus, M. Clemes, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 mars 2002, vol. 424, fol. 45, case 2. – Reçu 3.127,27 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 5. April 2002.

A. Weber.

(27376/236/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

EXAGRIBEAU, Société Civile.

Siège social: L-8059 Bertrange, Beauforterhaff.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27377/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

ECILA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.096.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société NEWMASER ASSOCIATES S.A., BVI, avec siège social à Road Town, British Virgin Islands (BVI), ici représentée par Mademoiselle Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, en date du 27 mars 2002, ci-annexée.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de ECILA HOLDING S.A. (R. C. n° 79.096), constituée suivant acte notarié du 27 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 444 du 14 juin 2001;
- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 33.750,-), représenté par trente-trois mille sept cent cinquante (33.750,-) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- que le mandat soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société;
- que le mandat soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- que le mandat soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actionnaires de la société qui a été immédiatement annulé par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Rockens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2002, vol. 876, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 avril 2002.

G. d'Huart.

(27365/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 50.331.

L'an deux mille deux, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Guy Eggermont, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ODYSSEY GROUP S.A., en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration en sa réunion du 21 mars 2002, de laquelle réunion un procès-verbal restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société ODYSSEY GROUP S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 43, rue J.F. Kennedy, a été constituée sous la dénomination de O.D.C. HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 263 du 15 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 84 du 17 février 1996, dans lequel acte a été entre autres changé la dénomination de la société en ODYSSEY TREASURY SYSTEMS S.A., suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 457 du 24 juin 1998, dans lequel acte a été entre autres changé la dénomination de la société en ODYSSEY GROUP S.A., suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 503 du 1^{er} juillet 1999, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 31 du 17 janvier 2001, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 470 du 21 juin 2001, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juin 2001, non encore publié au Mémorial C et suivant six actes reçus en date du 21 décembre 2001, non encore publiés au Mémorial C.

2) Que ladite société ODYSSEY GROUP S.A. a actuellement un capital social de onze millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent neuf euros vingt-neuf cents (EUR 11.552.309,29), divisé en vingt-huit millions deux cent vingt-six mille sept cent trente (28.226.730) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que l'article 5, alinéa 2 et suivants des statuts stipule ce qui suit:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour le porter jusqu'au montant de vingt-cinq millions euros (EUR 25.000.000), représenté par des actions sans valeur nominale. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voie d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation des réserves, avec ou sans émission de titres nouveaux avec ou sans primes d'émission. Lors de ces augmentations, le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et de réserver un nombre d'actions ne pouvant dépasser dix pour cent (10%) du capital social souscrit au personnel de la société ou de sociétés affiliées ou liées dans le cadre d'un plan d'options.

Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater du 30 mai 2000.

Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.»

4) Que lors de sa réunion du 21 mars 2002, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions vingt-six mille quatre cent un euros trente cents (EUR 2.026.401,30) pour le porter de son montant actuel d'onze millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent neuf euros vingt-neuf cents (EUR 11.552.309,29) à treize millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent dix euros cinquante-neuf cents (13.578.710,59) par l'émission d'un million deux cent vingt-huit mille cent vingt-deux (1.228.122) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

5) Que les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

6) Que les un million deux cent vingt-huit mille cent vingt-deux (1.228.122) actions nouvelles ont toutes été souscrites par de nouveaux actionnaires qui sont tous repris sur une liste qui sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

7) Que les un million deux cent vingt-huit mille cent vingt-deux (1.228.122) actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces d'un montant de deux millions vingt-six mille quatre cent un euros trente cents (EUR 2.026.401,30).

Preuve du paiement intégral en espèces du montant de l'augmentation de capital a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux millions vingt-six mille quatre cent un euros trente cents (EUR 2.026.401,30) est dès à présent à la disposition de la société.

8) Que suite à cette augmentation de capital, l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à treize millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent dix euros cinquante-neuf cents (13.578.710,59), divisé en vingt-neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-deux (29.454.852) actions sans désignation de valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Eggermont, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2002, vol. 424, fol. 47, case 1. – Reçu 20.264,01 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 avril 2002.

A. Weber.

(27371/236/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 50.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27372/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

BERG-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 85.150.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERG-TECH S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 85.150, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 novembre 2001, non encore publié au Mémorial C et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra Fadi, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de huit cent quarante mille euros (EUR 840.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent quatre vingt un mille euros (EUR 1.681.000,-) à celui de deux millions cinq cent vingt et un mille euros (EUR 2.521.000,-) par la création et l'émission de huit cent quarante (840) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Renonciation des actionnaires existants pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription, à la souscription des actions nouvelles.

3.- Souscription et libération intégrale en numéraire des huit cent quarante (840) actions nouvelles par la société TERME TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles et par la société DIERTECH S.A., ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles et enfin par la société FALL TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles et paiement sur chaque action nouvellement émise d'une prime d'émission de trente-trois euros et quatre-vingt-huit

cents (EUR 33,88) soit au total la somme de vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf euros et vingt cents (EUR 28.459,20).

4.- Modification subséquente de l'article cinq, premier alinéa des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux millions cinq cent vingt et un mille euros (EUR 2.521.000,-), représenté par deux mille cinq cent vingt et une (2.521) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent quarante mille euros (EUR 840.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent quatre vingt un mille euros (EUR 1.681.000,-) à deux millions cinq cent vingt et un mille euros (EUR 2.521.000,-) par la création et l'émission de huit cent quarante (840) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des huit cent quarante (840) nouvelles actions présentement émises:

- la société anonyme TERME TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles;
- la société anonyme DIERTECH S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles;
- la société anonyme FALL TECHNOLOGIES S.A. ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenues aux présentes:

- a) la société TERME TECHNOLOGIES S.A., prédésignée,
 - b) la société DIERTECH S.A., prédésignée,
 - c) la société FALL TECHNOLOGIES S.A., prédésignée,
- tous les trois souscripteurs ici représentés par Monsieur Joë Lemmer, prénommé,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

déclarent souscrire les huit cent quarante (840) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et déclare libérer chaque action par un versement en espèces d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-), assortie d'une prime d'émission de trente-trois euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 33,88) par action, soit au total la somme de vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf euros et vingt cents (EUR 28.459,20).

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle émise a été intégralement libérée en espèces et que la somme totale de huit cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-neuf euros et vingt cents (EUR 868.459,20), représentant pour le capital social souscrit la somme de huit cent quarante mille euros (EUR 840.000,-) et pour la prime d'émission la somme de vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf euros vingt cents (EUR 28.459,20) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions cinq cent vingt et un mille euros (EUR 2.521.000,-), représenté par deux mille cinq cent vingt et une (2.521) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille huit cent soixante-quinze euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Bach, S. Fadi, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2002, vol. 421, fol. 12, case 6. – Reçu 8.684,59 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 avril 2002.

H. Hellinckx.

(27366/242/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

BERG-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 85.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2002.

H. Hellinckx.

(27367/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

COMETAL TRADE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 58.631.

L'an deux mille deux, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMETAL TRADE SERVICES S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 18 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 358 du 358 du 7 juillet 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Mathis, employé privé, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième mercredi du mois de mai à 15.00 heures vers le quatrième lundi du mois de mars à 10.00 heures et modification subséquente de l'article 15, premier paragraphe, des statuts de la sociétés.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième mercredi du mois de mai à 15.00 heures vers le quatrième lundi du mois de mars à 10.00 heures.

Suite à cette résolution, l'article 15, premier paragraphe, des statuts de la sociétés est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent vingt-cinq euros (625,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. Mathis, C. De Boni, R. Rocha Melanda, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 mars 2002, vol. 424, fol. 44, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 avril 2002.

A. Weber.

(27373/236/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

COMETAL TRADE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 58.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27374/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

CONTACT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.364.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Robert Vandevijver, sales manager, demeurant à Groot-Bygaarden (Belgique), Administrateur-Délégué;
- Monsieur Théophile Eeckelaert, responsable achat, demeurant à Bruxelles;
- Monsieur Edwin Vandevijver, accounting manager, demeurant à Paris (France);
- Monsieur Grégory Vandevijver, étudiant, demeurant à Groot-Bygaarden (Belgique);
- Monsieur Michael Vandevijver, étudiant, demeurant à Groot-Bygaarden (Belgique).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

Signature.

(27389/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

CONTACT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.364.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

Signature.

(27390/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

CONTACT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.364.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

Signature.

(27391/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

SACCK'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

L'an deux mille deux, le quinze février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-3378 Livange, route de Bettembourg, dénommée SACCK'S S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Patrick Belotti, administrateur de société, demeurant à Montigny-les-Metz, 77, rue de Saint Quentin qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne Lafontaine, attachée de direction, demeurant à F-57320 Bouzonville, 9 rue de la Petite Suisse.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Cambier demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2. - qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Révocation de M. Alexandre Sacchi, administrateur et administrateur-délégué.
2. - Nomination d'un nouvel administrateur.
3. - Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter de ce jour, de ses fonctions d'administrateur-délégué, savoir:

Monsieur Alexandre Sacchi, demeurant à F-57000 Metz, 28, rue Mangin.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter de ce jour, comme nouvel administrateur, savoir:

- Monsieur Guislain Bihl, demeurant à F-54220 Maxeville, 28 rue de la République.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter de ce jour, comme nouvel administrateur-délégué, savoir:

- Monsieur Jean-Claude Sacchi, demeurant à F-54720 Secourt, 65 rue Principale, non présent ici représenté par Monsieur Patrick Belotti, prédit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 15 février 2002, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en l'an 2006.

Conseil d'Administration actuel

- 1) Monsieur Jean-Claude Sacchi, prédit.
- 2) Madame Anita Sacchi, employée privée, demeurant à F-54720 Secourt, 65 rue Principale, non présente, ici représentée par Monsieur Patrick Belotti, prédit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 15 février 2002, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.
- 3) Monsieur Guislain Bihl, prédit.

Administrateur-délégué

Monsieur Jean-Claude Sacchi, prédit.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en l'an 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présence modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de 700,- euros (sept cents euros).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé. P. Belotti, A. Lafontaine, J.-P. Cambier, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2002, vol. 876, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande par Maître Aloyse Biel notaire de résidence à Esch-sur-Alzette dépositaire des Minutes de Maître Norbert Muller.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2002.

A. Biel.

(27380/224/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

VILLERS MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 66.073.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signatures.

(27175/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

VILLERS MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 66.073.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signatures.

(27176/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BARCLAYS EURO FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.581.

Le bilan au 31 octobre 2001 de BARCLAYS EURO FUNDS SICAV, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(27184/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BARCLAYS EURO FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.581.

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 28 février 2002, sont nommés administrateurs:

Philippe Hoss

Anthony Dessain

John Little

Chris Milson

John Murphy

Jean-Louis Tissot

Martyn Scriven

Geoff Towers

Eugenio Yurrita

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27186/051/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

EURO PUBLICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 6, rue Charles Arendt.
R. C. Luxembourg B 47.986.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des Associés du 18 décembre 2001

Il résulte de deux Conventions de Cession d'Actions sous seing privé datées du 18 décembre 2001 que
- d'une part, Madame J. Glenisson, demeurant en Belgique, à Oud - Turnhout, Corsendonk, 12, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'elle détenait dans la Société EURO PUBLICATIONS, S.à r.l., à la Société DREAMINVEST S.A.,
- et que d'autre part, Monsieur N. De Borrekens, demeurant en Belgique, à Limal, Scavée de la Carrière, 1, a cédé quatre cent cinquante (450) parts sociales qu'il détenait dans la Société EURO PUBLICATIONS, S.à r.l., à la Société DREAMINVEST S.A.

Par conséquent, à compter de ce jour, la répartition du Capital social de la Société EURO PUBLICATIONS, S.à r.l., est comme suit:

- DREAMINVEST S.A., ayant son siège en Belgique 500 parts

Total: 500 parts

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27188/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 58.270.

Suite au transfert de siège de la société DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 6 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27191/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

A.E.T., APPLICATIONS ELECTROTECHNIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 4.500.000,- LUF.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 18, rue des Anémones.

R. C. Luxembourg B 43.785.

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2002

L'an deux mille deux, le premier février,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gérard Roger Hermes, maître-electricien, demeurant à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
- 2) Madame Annette Becker épouse Hermes, indépendante, demeurant à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Il a été retenu ce qui suit:

Monsieur Gérard Roger Hermes, détenteur de 112 parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) suivant acte du 21 novembre 2001 par le notaire Henri Beck,

- cède une part sociale d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) à son épouse, Madame Annette Becker, épouse Hermes.

Luxembourg-Beggen, le 1^{er} février 2002.

Signé: G. Hermes, A. Becker, épouse Hermes.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27204/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

LA HETRAIE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.959.

—
Suite au transfert de siège de la société LA HETRAIE INVESTISSEMENT S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 4 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27192/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

FJO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 82.863.

—
Suite au transfert de siège de la société FJO HOLDING S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbé par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 5 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27193/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

LEONARDO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 63.098.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signatures.

(27177/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

LEONARDO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 63.098.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signatures.

(27178/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

LEONARDO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 63.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signatures.

(27179/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

LEONARDO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 63.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signatures.

(27180/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

LEONARDO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 63.098.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2002
tenue au siège social de la société 4, avenue J.-P. Pescatore L-2324 Luxembourg*

Résolutions

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle située au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

LEONARDO'S S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27181/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

DESAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 53.711.

—
Suite au transfert de siège de la société DESAN HOLDING S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbé par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 4 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27194/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

SARADAR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.258.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des actionnaires, tenue en date du 27 juin 2001 que:

L'assemblée a constaté la démission de FINANCIERE SARADAR de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'assemblée a élu en son remplacement pour la durée du mandat restant à courir:

SARADAR EQUITY, S.A.L., établie et ayant son siège à Achrafié/Beyrouth, enregistrée au registre de commerce spécial de Beyrouth sous le numéro 1138.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27215/529/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

PRIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.957.

—
Suite au transfert de siège de la société PRIME HOLDING S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbé par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 7 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27195/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

NAFTOFINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 18.622.

—
Suite au transfert de siège de la société NAFTOFINA HOLDING S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbé par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 21 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27196/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

ONE-STEP FINANCE S.A., Société Anonyme (liquidée).

R. C. Luxembourg B 70.683.

—
Suite au transfert de siège de la société ONE-STEP FINANCE S.A. (liquidée), la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbé par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 2 octobre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27197/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.806.

—
Suite au transfert de siège de la société MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbé par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 7 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour la société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27198/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

CAMELIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des actionnaires, tenue en date du 26 juillet 2001 que l'assemblée a réélu au poste d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2001:

Monsieur Denis Rifaut, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54700 Pont à Mousson

Monsieur Philippe Rifaut, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54136 Bouxières aux Dames,

Monsieur Michel Godefroy, administrateur de société, demeurant à F-54550 Maizières

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2001:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27209/529/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

CAMELIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.018.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(27210/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

CAMELIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.018.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(27211/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2002.
